



## La CBTI et Lextra Lingua officialisent leur collaboration

**Bruxelles, le 19 mars 2016** – La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) et l'association des traducteurs et interprètes jurés Lextra Lingua (LL) ont décidé de signer une convention de collaboration dans le but de défendre encore mieux les droits et les intérêts des traducteurs et interprètes jurés. Rita Roggen et Erik Van Poucke, présidents des associations respectives, ont apposé leur signature devant une centaine de représentants du secteur, rassemblés à l'occasion de l'assemblée générale de la CBTI, qui se tenait ce 19 mars à Bruxelles.

Ce partenariat est né d'un simple constat : la CBTI et Lextra Lingua défendent toutes les deux depuis des années la cause d'un même groupe cible : les traducteurs et interprètes jurés. Les actions qu'elles mènent chacune de leur côté présentent donc de fortes similitudes. Compte tenu de ces analogies et de la volonté exprimée par les deux associations d'augmenter l'efficacité de leurs actions, elles ont donc logiquement décidé d'unir leurs forces.

Cette convention implique l'ouverture du service de permanence de Lextra Lingua aux membres de la CBTI qui, en retour, apporte à son association partenaire son savoir-faire informatique. Les deux associations publieront désormais une lettre d'information commune et organiseront des séances d'information et des formations conjointes. Elles cosigneront aussi tous les documents adressés aux autorités dans le cadre de la défense des traducteurs et interprètes jurés. Enfin, les formations et les ateliers organisés par l'une ou l'autre association seront proposés aux mêmes conditions pour l'ensemble des membres, quelle que soit leur association d'origine.

--- FIN ---



**Chambre  
Belge des  
Traducteurs  
et Interprètes**

**Belgische  
Kamer van  
Vertalers  
en Tolken**

## **La CBTI**

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique et à les représenter au Conseil supérieur des indépendants et des PME, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. La CBTI est membre de la **Fédération internationale des traducteurs (FIT)**.

## **Lextra Lingua**

Lextra Lingua est une association d'interprètes et traducteurs jurés travaillant pour les tribunaux, la police, les services sociaux, etc. Lextra Lingua défend les intérêts de ses membres, les forme et les informe, et œuvre à leur plus haut degré d'expertise et d'éthique professionnelle. Le site internet de Lextra Lingua met à disposition de commanditaires potentiels une liste d'interprètes et traducteurs jurés classés par langue, offre un service de permanence et publie des informations utiles.

## **Contact**

### **Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI)**

Rue Montoyer 24 - b12  
B-1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 513 09 15  
[secretariat@cbiti-bkvt.org](mailto:secretariat@cbiti-bkvt.org)  
[www.cbiti-bkvt.org](http://www.cbiti-bkvt.org)

### **Lextra Lingua**

Diestsesteenweg 675  
B-3010 Leuven (Louvain)  
Tél. : +32 477 51 24 81  
[info@lextra-lingua.be](mailto:info@lextra-lingua.be)  
[www.lextra-lingua.be](http://www.lextra-lingua.be)

